

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du février 2024**

<p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 9-02-2024 Date d'affichage : 9-02-2024</p> <table border="1"><tr><td>Présents : 14</td><td>Abstention : 0</td></tr><tr><td>Représentés : 1</td><td>Votes pour : 15</td></tr><tr><td>Votants : 15</td><td>Votes contre : 0</td></tr></table>	Présents : 14	Abstention : 0	Représentés : 1	Votes pour : 15	Votants : 15	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-quatre et le quinze février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p><b>Présents :</b> Thierry DUFOUR, Nadine CONDOMINES MAUREL (procuration reçue de Philippe Caceres), Nawel VIGUIÉ, Alfred KROL, Monique COBOURG, Brigitte VERGNES, Caroline BLANCO, Pascale BERLY, Annie CAVAILLÉS, Serge COTTO, Hélène AILLOS, Anne-Marie GUYADER, Yolande LARTIGUE, Jean-Philippe SOUQUIÈRE</p> <p><b>Absent représenté :</b> Philippe CACÉRÈS (procuration donnée à Nadine Condomines Maurel)</p> <p><b>Secrétaire :</b> Nawel VIGUIÉ</p> <p><b>Représentation EHPAD :</b> Audrey GROWAS</p>
Présents : 14	Abstention : 0						
Représentés : 1	Votes pour : 15						
Votants : 15	Votes contre : 0						

**DELIB.EHPAD N°2024.02 : Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration que l'ERRD de l'exercice 2022 du budget annexe EHPAD fait apparaître les résultats suivants :

**Section fonctionnement**

Exercice 2022	Déficit	- 195 211.11€
Résultat de clôture 2022	Déficit	- 195 211.11€

**Section investissement**

Exercice 2022	Excédent	+ 39 260.63 €
Résultat de clôture 2022	Excédent	+ 39 260.63 €

**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré,**

**Décide, à l'unanimité,**

- d'affecter les résultats de la façon suivante :

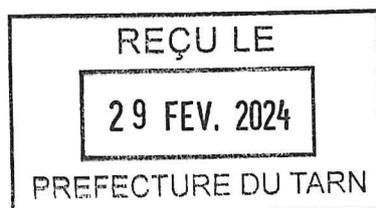
**Section fonctionnement :**

- 25 984.80 € à affecter en report à nouveau excédentaire (art 110.3.4).
- 141 177.02 € à affecter en réserve de compensation des déficits (art 10686.3.4)
- 28 049.29€ à affecter en report à nouveau déficitaire (art 119.3.4)

**Section investissement :**

- +39 260.63 € affecté en report à nouveau (fond de roulement)
- de mentionner que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*



Monsieur Thierry DUFOUR,  
Président du CCAS de Puygouzon

